Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260330-13_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Membres :	***Présents*** : 14
En exercice : 15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents : 14	***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1
Votants : 15*	Sylvia COURTÈS à Michèle QUÉAU
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Secrétaire de Séance*** : Michel GRALL

Délibération N° : 13-03-2026
Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action Sociale et des familles et notamment les articles R123-7 et suivants,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
Considérant que le Maire est Président de droit du CCAS,

Après en avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

On été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Isabelle METGE, vice-présidente,
- Michel GRALL,
- Sophie YVIN
- Sara MULLER
- Joël AUTRET
- Sébastien JACQ

Madame le Maire est chargée de notifier cette décision à toute autorité qualifiée.

Ainsi fait et délibéré, le 30/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Michel GRALL

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)